



COMMUNIQUE DE PRESSE

La MONUSCO salue l'adoption de la résolution 2746 (2024) du Conseil de Sécurité autorisant son soutien à la force SAMIDRC en République démocratique du Congo

Kinshasa, 07 août 2024 : La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) exprime sa satisfaction à la suite de l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la résolution 2746 (2024). Celle-ci autorise le soutien renforcé de la MONUSCO aux opérations de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo (SAMIDRC). Cette résolution constitue une marque d'engagement de la communauté internationale en soutien aux efforts de sécurité et de stabilisation en RDC.

En vertu de cette résolution, la MONUSCO est mandatée pour apporter une assistance à la SAMIDRC, notamment à travers une coordination améliorée, un partage d'informations, et un soutien technique et logistique, dans le but de renforcer les capacités de la SAMIDRC, tout en assurant le respect des normes internationales en matière de droit international humanitaire et de droits de l'homme. Par ailleurs, le soutien de la MONUSCO à la SAMIDRC devra se faire sans préjudice du mandat existant de la MONUSCO, y compris la protection des civils, le soutien au processus de Luanda et au mécanisme de vérification ad hoc renforcé, et le soutien aux forces de sécurité nationales.

« Le Conseil de Sécurité réitère que tout soutien doit être en stricte conformité avec la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme des Nations Unies (HRDDP), à toutes les phases des opérations, y compris les phases préparatoire, de conduite et de révision, et appelle la SAMIDRC à coopérer pleinement avec les Nations Unies dans la mise en œuvre de la HRDDP, notamment en veillant à ce que les mécanismes de suivi et de communication de l'information appropriées et soient en place et fonctionnels » indique la Résolution 2746 (2024).

Dans ce contexte, la Mission se tient prête à soutenir les mécanismes civilo-militaire et de protection des droits humains et du droit international humanitaire que la SAMIDRC a mis en place pour éviter les pertes civiles. Plus particulièrement, la MONUSCO est appelée à fournir une expertise sur la protection des civils, y compris les femmes, les filles et les enfants, ainsi que sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits. La Mission devra mettre à disposition ses actifs aériens et logistiques pour les opérations médicales et les évacuations de blessés, tout en facilitant les mouvements des troupes de la SAMIDRC et en préservant la sécurité de ses personnels.

Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies en RDC et Chef par intérim de la MONUSCO, M. Bruno Lemarquis, réaffirme la disponibilité de la MONUSCO à travailler avec tous les partenaires pour atteindre les objectifs de paix, de sécurité et de protection des civils en RDC. Dans ce contexte, alors qu'un cessez-le-feu est en vigueur depuis le 4 août, il appelle toutes les parties prenantes au respect de leurs engagements pour donner une chance au processus politique porté par l'Angola.